

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 1^{er} juillet 2015

Délibération n° 2015 - 01/07/2015 - 22

*Dossier d'expertise « Carte multiservice unique Bourgogne Franche-Comté
et renforcement des infrastructures numériques »*

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 21 voix pour (unanimité) :

**le dossier d'expertise « Carte multiservice unique Bourgogne Franche-Comté et renforcement
des infrastructures numériques »**

Dijon, le 2 juillet 2015

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Alain BONNIN

P.J. : Résumé du dossier d'expertise

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

CPER BOURGOGNE 2015-2020
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, INNOVATION :
Action 3 – Développement du « Numérique » à l'inter-région
Sous-action 3.1 – Carte multiservice Bourgogne Franche-Comté

CARTE MULTISERVICE UNIQUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE ET RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES NUMERIQUES

Résumé du dossier d'expertise

1 - Description générale des objectifs et du contenu du projet

L'opération concerne le développement du « Numérique Enseignement supérieur Recherche Innovation » sur l'inter-région Bourgogne Franche-Comté.

Un schéma directeur du Numérique, à l'échelle des deux régions, est en cours d'élaboration parallèlement au renforcement des domaines de recherche interrégionaux. Cette action structurante a été construite dans une perspective de convergence des acteurs de l'ESRI sur la grande région. Deux projets seront ainsi déployés sur l'ensemble des territoires de la Bourgogne Franche-Comté :

- la carte multiservice PASS'UBFC Bourgogne Franche-Comté,
- la pédagogie innovante avec le numérique.

Le présent dossier de demande d'expertise porte sur la mise en place de la carte multiservice (action 3.1 du CPER) en Bourgogne et sur le renforcement des infrastructures numériques de l'université de Bourgogne (action transversale 3 du CPER) qui permettront le déploiement des projets précités. Ces deux actions ont été groupées dans ce dossier de demande d'expertise car elles sont fortement interdépendantes.

1.1 – Carte multiservice PASS'UBFC

L'université de Bourgogne a procédé depuis 2006 au déploiement de la carte multiservice dont bénéficie l'ensemble des étudiants et des personnels.

Ce projet qui présente maintenant une dimension interrégionale et qui regroupe notamment les partenaires de la COMUE, va permettre à l'ensemble des usagers de l'université de Bourgogne, de l'université de Franche-Comté, d'AGROSUP, de l'ENSMM, de l'UTBM, et des CROUS de Bourgogne et Franche-Comté de bénéficier d'une carte commune. L'ESC Dijon Bourgogne se rattachera très prochainement au projet.

Cette carte unique pour la Bourgogne Franche-Comté, nommée carte multiservice PASS'UBFC, outre sa fonction statutaire, permettra notamment de payer les prestations consommées dans les restaurants et cafeterias du CROUS ou dans les distributeurs automatiques de boissons, d'emprunter des livres auprès des bibliothèques universitaires, d'accéder aux activités sportives du SUAPS, d'émarger aux examens, de voter, de régler les impressions, d'accéder à des locaux sécurisés.

L'université de Bourgogne porte ce projet pour le compte des établissements bourguignons AGROSUP et CROUS de Bourgogne.

Le renouvellement du système de contrôle d'accès aux locaux de l'université de Bourgogne par un système capable de lire la nouvelle carte multiservice permettra son utilisation par tous les personnels et étudiants de l'université de Bourgogne, voire de la COMUE.

1.2 – Renforcement des infrastructures numériques

Le réseau RUBAN (Réseau Université de Bourgogne, Audiovisuel, et Numérique) regroupe l'ensemble des équipements réseaux filaires et sans-fil de l'université de Bourgogne et supporte chaque jour les services numériques offerts à ses usagers.

Initiée dans les années 90, cette architecture réseau n'a cessé de se développer à mesure de l'utilisation grandissante des technologies de l'information et de la communication.

Deux éléments techniques constituent ce réseau :

- ❑ les équipements actifs (commutateurs, routeurs, pare-feu)
- ❑ les éléments physiques de transports des flux (câblages et locaux techniques)

Le projet RUBAN version V porte sur l'évolution concomitante des équipements actifs en termes de fonctionnalités et de débits et de l'infrastructure physique pour pouvoir transporter les flux hauts débits entre ces derniers.

Le présent dossier propose le renforcement des éléments physiques de transport des flux (fibres optiques inter et intra-bâtiments, câblages cuivre, prises réseaux, locaux techniques), le renouvellement des équipements actifs pour en augmenter les performances et la sécurité et l'évolution de l'architecture pour tenir compte de la mise en service du Datacenter de l'université de Bourgogne en septembre 2015. La possibilité de redondance avec les partenaires de la COMUE sera étudiée en intégrant un état des lieux des caractéristiques des connexions existantes entre les différents sites.

2 - Matérialisation du projet

2.1 – Carte multiservice et contrôle d'accès

Les besoins portent sur :

- ❑ les équipements informatiques (ordinateurs, serveurs, imprimantes de cartes, terminaux de paiement et lecteurs de cartes),
- ❑ les applications logicielles et les développements informatiques pour la carte multiservice,
- ❑ les cartes multiservices,
- ❑ les équipements de contrôle d'accès (serveur, contrôleurs et lecteurs).

2.2 – Renforcement des infrastructures numériques

Les besoins portent sur :

- ❑ la réalisation de travaux de câblage optique, l'aménagement de locaux techniques terminaux (électrifiés, rafraichis et équipés de contrôle d'accès) et le câblage capillaire cuivre jusqu'à l'utilisateur,
- ❑ les équipements de routage (commutateurs, routeurs),
- ❑ les équipements de supervision, de stockage et de sécurité (pare-feu).

3 - Financement

Les coûts estimés sont de 6 M€ ventilés de la sorte :

- ❑ la carte multiservice : 1 M€ TTC
- ❑ le contrôle d'accès : 0,70 M€ TTC
- ❑ le renforcement des infrastructures numériques : 4,30 M€ TTC

Les financements sont inscrits dans les dossiers 3 transversal et 3.1 – Développement du numérique sur l'inter-région du CPER 2015-2020 à hauteur de 4,3 M€ et 1,70 M€, soit un total de 6 M€ à raison de :

- ❑ 2,25 M€ par l'état – MESR
- ❑ 1,75 M€ par la Région Bourgogne
- ❑ 2 M€ par l'université de Bourgogne

4 - Maîtrise d'ouvrage

Université de Bourgogne